



Département
des Alpes Maritimes

6A2

Commune de
La Roquette sur Siagne

Plan Local d'Urbanisme

MODIFICATION N°1

MODIFICATION N°1
ANNEXES

Plan des Servitudes
d'Utilité Publique

Echelle : 1 / 5000 ème

PLU prescrit le 22/05/2014
PLU arrêté le 16/06/2016
PLU approuvé le 27/07/2017
PLU modification simplifiée n°1 approuvé le 23/08/2018
PLU modification n°1 arrêté le



Projet de loi n°1402/2019

Légende :

GESTION ET PROTECTION DES EAUX :

A4 Servitude concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau

A5 Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement (voir ANNEXES SANITAIRES, plans 6B2 et 6B5)

INDUSTRIE :

I3 Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz et la zone d'effets létaux

I4 Servitude relative à l'établissement d'une canalisation électrique

GESTION ET PROTECTION DES EAUX :

PM1 Servitude concernant les risques naturels prévisibles (**PPR inondation** [voir détails en ANNEXES, plans 6A3] / **PPR incendies de Forêt** [voir détails en ANNEXES, plans 6A4])

POSTES ET TELECOMMUNICATION :

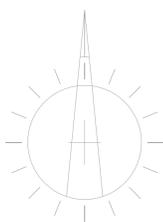
PT3 Servitude attachée à tous réseaux de télécommunication sur le territoire de la commune

TRANSPORT :

T5 Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires détaillé (source Direction de l'Aviation Civile)

T7 Servitudes aéronautiques pour la protection de la circulation aérienne (source Direction de l'Aviation Civile)

N



Echelle: 1 / 5000ème

